

# La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



*Journal vaudois*

## Face à l'islam, chacun son rôle

**T**héologiquement, l'islam et le christianisme sont incompatibles: le Dieu unique en trois personnes, le Christ, fils de Dieu de toute éternité, sa mort en croix, sa Résurrection et son rôle d'intercesseur sont autant d'incongruités et de blasphèmes pour un musulman. Sur ces points fondamentaux, et sur tous ceux qui en découlent, il n'y a, d'un côté comme de l'autre, aucune transaction possible. Il revient à l'Eglise d'assumer publiquement ces incompatibilités et de les rattacher aux vérités ultimes qui les fondent.

Les mœurs et les lois islamiques n'apparaissent pas très compatibles non plus avec les nôtres. Les musulmans ne conçoivent ni les relations familiales ni les relations politiques comme nous le faisons. Ces différences sont d'autant plus marquées que, contrairement au christianisme, la religion musulmane ne connaît pas la distinction entre le spirituel et le temporel, balançant sans cesse entre les deux extrêmes de la séparation et de la fusion. Cela donne à ses exigences comportementales et aux lois qui les expriment un poids d'absolu, mais aussi une marge d'imprévisibilité étrangers à la perspective chrétienne.

Au fur et à mesure que le nombre des musulmans augmentera sur notre

sol, leurs demandes d'adaptation des règlements scolaires, des fêtes religieuses, des lois elles-mêmes apparaîtront moins illégitimes. De fait, il serait assez bizarre de demander à un enseignant de fêter Noël ou Pâques avec une classe de l'Ouest lausannois qui compterait une majorité d'élèves musulmans, deux bouddhistes et cinq laïques.

Le travail du politique est de défendre le pays, ses réalités particulières et son ordre interne. Cet ordre repose principalement non sur ses lois et règlements, encore moins sur les termes standards, si souvent utilisés sans effet, d'égalité, de tolérance ou de respect, mais, comme nous ne cessons de le dire, sur les liens identitaires profonds, ancrés dans l'histoire et le territoire, qu'entretient, dans le quotidien comme dans le temps long, la communauté de langage, de mœurs et de mentalités. Le politicien a pour tâche première de protéger ce capital humain, notamment en empêchant que ne s'étendent sur son territoire les groupes religieux dont les mœurs sont inconciliables avec les nôtres.

Soit dit en passant, ce que nous venons d'écrire nous place à la pointe de la correction politique. Alors qu'il y a peu, en effet, le multiculturalisme représentait l'aboutissement de la lutte antiraciste, on lui reproche au-

jourd'hui de déboucher sur une « appropriation culturelle » qui nie la spécificité irréductible de chaque culture traditionnelle. En réalité, estiment les nouveaux antiracistes, on ne peut parler correctement que de sa propre culture; le multiculturalisme est une intrusion coloniale, pour ne pas dire une forme larvée de racisme. C'est aussi, pour une part, ce que nous pensons. Nous y reviendrons.

Le simple citoyen, lui, est naturellement porté à rendre service à son voisin, à charge de revanche. Le fait que celui-ci soit musulman joue un rôle marginal dans l'échange des bons procédés de tous les jours: jeter un coup d'œil sur sa maison ou son appartement durant son absence, y faire du *baby-sitting*, conduire ses enfants avec les siens propres à l'école, lui rapporter des commissions ou des médicaments. Il en va de même avec ses collègues de travail. Ce faisant, ce simple citoyen se comporte comme un homme normal.

En d'autres termes, l'attitude à l'égard de l'islam et des musulmans n'est pas la même si vous êtes un homme d'Eglise en charge du dépôt de la foi, un politicien responsable de la paix et de l'ordre, ou un individu ordinaire appelé par le hasard à coexister avec des gens qui ne partagent pas votre foi.

Le désordre commence quand l'Eglise refuse la confrontation avec les autres religions et se réfugie dans un vague discours sur « le sacré » nappé d'une sentimentalité moralisante à prétention compassionnelle. Le désordre s'accroît quand cette même Eglise conteste publiquement au politicien le droit – le devoir – de recourir à ses moyens de contrainte ordinaires, législatifs et policiers, voire militaires, pour défendre le pays et assurer la vie ou la survie des mœurs indigènes et le respect des lois.

Le désordre s'étend quand le politicien invoque sa sensibilité personnelle pour esquiver des décisions politiques difficiles concernant la maîtrise du flux migratoire, quand il se contente de faire profil bas jusqu'à la fin de son mandat en attendant de transmettre le fardeau à son successeur, lequel se prépare à faire de même.

Et le désordre déborde quand le simple citoyen invoque sa religion ou sa patrie pour rejeter ses voisins ou collègues musulmans et qu'il se fait réprocher par les deux premiers parce qu'il fait – d'une façon déplaisante et inefficace, puisque ce n'est pas son rôle – ce qu'eux-mêmes devraient faire et n'osent pas.

Olivier Delacrétaz

## Occident express 11

Dans la banlieue sud de Belgrade, on peut admirer les gigantesques villas des nouveaux multimillionnaires ou même milliardaires. En vieil Européen, on s'étrangle devant ces portiques dorés avec leurs lions en plâtre, ces grilles de fer forgé de cinq mètres de haut qui ceignent des parcs immenses et les garages où s'entassent des bolides italiens et allemands.

Presque toutes ces fortunes se sont constituées durant, ou juste après, l'ère Milošević. Elles proviennent le plus souvent de privatisations frauduleuses, de marchés publics truqués, de trafics de cigarettes – pilotés depuis la Suisse – ou de drogue. Cet argent-là a l'odeur du scandale, de la subversion, de l'abus.

En Europe occidentale, l'odeur des grandes fortunes et de leur provenance est souvent masquée, soit par le temps, soit par l'espace. Lorsqu'on déambule autour de Saint-Sulpice à Paris ou de Saint-Pierre à Genève, on s'émerveille devant tant de merveilles architecturales. Or l'édification de ces demeures somptueuses a été rendue possible par exactement les mêmes mécanismes qui,

aujourd'hui, couvrent les collines méridionales de Belgrade de marbre et d'or. Mais c'était il y a très longtemps, ou alors cela se passe à l'autre bout du monde. C'est pour cela que cet argent-là, celui des nouveaux riches, horripile ceux qui vivent dedans depuis des générations. Cela les contraint de se souvenir qu'il y a, suspendu à une lointaine branche de leur arbre généalogique, un gros bras inculte et brutal mais malin comme un singe. Un duc négrier, un banquier sans scrupules ou un propriétaire de mines, tout ce dont notre morale s'accommode à condition de ne pas trop en savoir.

C'est d'ailleurs ce qui attend les enfants de ces nouveaux riches. De Belgrade, ils iront fréquenter les universités les mieux notées. Ils y apprendront à mixer le gin tonic parfait ainsi que la différence entre un Rembrandt et un Frans Hals. Un jour ils seront eux-mêmes les parents de jeunes Berlinoises ou Londoniens, raffinés et cosmopolites. Que feront s'étrangler les lions en plâtre et les portails en fer forgé.

David Laufer

## Histoire vaudoise: trois conférences et deux visites

*La Cité, au coeur de l'Etat, au coeur de l'histoire: c'est sous ce titre que l'Université populaire de Lausanne, avec le bienveillant appui de M. Vincent Grandjean, chancelier de l'Etat, et le soutien de la Fondation Marcel Regamey, propose un survol de l'histoire vaudoise vue depuis la Cité, ainsi que la visite de deux édifices cantonaux emblématiques, le château Saint-Maire, récemment restauré, et le nouveau parlement cantonal.*

Les conférences auront lieu à la salle du Grand Conseil, exceptionnellement mise à disposition des organisateurs, **jeudi 20 septembre 2018, de 19 h. à 21 h.** Sujets et orateurs:

- Lausanne de Vidy à la Cité, par M. Justin Favrod;
- Le Pays de Vaud au Moyen Age, du royaume de Bourgogne aux Savoie, par M. Claude Berguerand;
- Le Canton de Vaud à partir de 1803: une indépendance sous le

signe de la démocratie, par M. Olivier Meuwly.

Les visites guidées, réparties sur deux jours pour que les groupes ne soient pas trop nombreux, auront lieu **samedi 22 septembre et samedi 29 septembre 2018, de 10 h. à 12 h.** Rendez-vous à la place du Château.

Prix unique pour les trois conférences et une date de visite: Fr. 30.–

Inscription à l'Université populaire de Lausanne:

Escaliers du Marché 2,  
Case postale, 1002 Lausanne  
Tél. 021 315 24 24  
info@uplausanne.ch

### Paiement

- sur [www.uplausanne.ch](http://www.uplausanne.ch) à l'aide de PostFinance Card, e-finance, Visa, Mastercard
  - par versement sur le CCP 10-10606-4
- Vivement recommandé!

C.

## Je suis émoticonne

Notre lecteur n'est peut-être pas sans connaître nos fréquentes relations avec l'outil de publication «Facebook». A des fins aussi professionnelles que personnelles, nous nous amusons effectivement souvent à tester notre plume ou notre pouvoir de séduction. Séduction, carément? Oui. Cessons de nous voiler la face, le but ultime d'un réseau social quel qu'il soit est de séduire. *Placere, docere, movere*. Nous n'en sommes toujours pas revenus et n'en reviendrons certainement jamais. L'homme aime à se faire un avis sur le monde qui l'entoure pour l'imposer, de façon plus ou moins consciente et avouée, au plus grand nombre autour de lui. Et pour y parvenir, son meilleur allié, sa meilleure stratégie ne portera probablement jamais d'autre nom que celui de *séduction*.

Voilà déjà une bonne dizaine d'années que Facebook s'est imposé sur le terrain social, politique et, par voie de conséquence directe, également sur celui de nos charismes, égos et susceptibilités personnelles. Avec l'outil Facebook est aussi apparu celui que nous n'avons pas peur de qualifier «d'arme de destruction massive»: nous avons nommé le *like*. Concrètement, le *like*

est un simple petit pouce bleu levé permettant à son utilisateur de témoigner, en un seul clic, de son approbation ou de sa sympathie pour un certain contenu internet. Toutefois notre expérience en la matière nous a donné envie de dresser une sorte de typologie, qui rendrait compte des différents usages et des différentes intentions que le *like* permet, en réalité, d'exprimer. Dressons cette typologie.

- 1 Le *like* basique, celui qui dit: «cool». Ceux qui l'emploient sont globalement des amateurs de couchers de soleil, de recettes de cuisine ou de chatons courant sur un tapis de fitness.
- 2 Le *like* valideur: celui qui dit «j'ai vu, merci, j'ai pris bonne note de cette information».
- 3 Le *like* vexé: celui qui dit «j'ai vu, merci, j'ai pris bonne note de cette information».
- 4 Le *like* dragueur: généralement systématique, il contient en lui-même un fort pouvoir de passive agressivité.
- 5 Le *like* compulsif: celui que l'on regrette après mais qu'on n'ose plus enlever de peur de s'être fait griller entre temps.

6 Le *like* de soutien: celui que l'on met à ses amis politiques dont nous ne lisons pas toujours les postes, souvent trop longs et surchargés de références (lien vers la page du politicien critiqué, lien vers l'article incendié, lien vers la page qui s'oppose à l'initiative en question, lien vers la page du parti politique dudit ami, lien vers le prochain événement-marché-récolte de signatures, etc.)

- 7 Le *voyeur*: celui que l'on met au commentaire d'un inconnu sans avoir liké au préalable le post original de l'ami connu, lui signalant par là que nous l'avons lu (voir point 2).
- 8 Le *like* poli: parce que trouver qu'un bébé, c'est laid, ça ne se dit pas.
- 9 Le *like* forcé: parce que l'amour, c'est beau et qu'il faut se réjouir du bonheur des autres (de son ex sur-tout).
- 10 Le *like* intéressé: «Je remets mon appartement à partir du...»

Vous l'aurez compris, le *like* est porteur de bien plus de significations qu'il n'en a l'air. Tour à tour, il valide, condamne, approuve, sous-entend, insinue, fait comprendre ou encore se venge.

Il va même jusqu'à dire quelque chose lorsqu'au contraire, il n'est pas. En effet, le simple fait de ne pas *liker* une publication, alors que nous avons l'habitude de le faire auparavant, peut lui aussi être porteur d'un message bien précis.

Notez que nous prenons ici délibérément le parti de ne pas traiter la question des récentes déclinaisons du *like* en «J'adore», «Grrrr», «Snif», «Wouhaou». Ils ne nous apparaissent pas comme un apport essentiel à l'élaboration de notre typologie puisque leur intention est, par leur nature même, explicite.

Enfin, force nous est de conclure cette typologie par un constat de plus académiques: le *like* – de même que toute autre forme d'émotion ou d'intention typographiquement transmise – peut nous rendre parfaitement cinglé. Il convient donc d'en user avec parcimonie et d'appliquer sans modération l'un des quatre accords si fabuleusement toltèques, qui nous invite à «ne rien prendre personnellement». Il est également recommandé de ne pas confondre le *like* avec un baromètre affectif, sous peine de virer parfaitement émoticonne\*s.

Charlotte Monnier

## Causticité debussyste

Certains compositeurs, non contents de maîtriser l'art des sons, prennent parfois avec bonheur la plume pour parler de leurs œuvres, de leurs confrères compositeurs, pour exposer leur esthétique. Ainsi Berlioz fut un écrivain de premier ordre: il n'est que de lire quelques-unes de ses nouvelles musicales ou ses *Mémoires* pour s'en convaincre. Claude Debussy (dont nous commémorons cette année le 100<sup>e</sup> anniversaire de la mort) a lui aussi écrit, non pas une autobiographie comme Berlioz, Gounod ou Wagner, mais des articles dans des revues, essentiellement en 1901 et 1903, quand son œuvre de compositeur lui en laissait le temps. En fait, il s'agit surtout de critiques de concerts et, le moins qu'on puisse dire, c'est que Debussy ne prend pas de gants (ou alors ce sont des gants de boxe!): il y témoigne le plus souvent d'un esprit caustique et ironique qu'on pourrait qualifier de voltairien. Voyez par exemple ce qu'il écrit suite à un concert où il «entendit M. Léopold Auer, violon solo de S.M. l'empereur de Russie. Il a dépensé un talent énorme, a joué un concerto de Brahms et une sérénade mélancolique de Tchaïkovsky. Ces deux œuvres se disputent le monopole de l'ennui, et si j'étais une minute empereur de Russie, je menacerais M. L. Auer d'une immédiate Sibérie s'il conti-

nuait à mettre sa virtuosité au service de pareilles rocailleries.» Ailleurs, parlant des *Scènes de Faust* de Schumann, il regrette qu'«on trébuche souvent sur du Mendelssohn; j'aime mieux Mendelssohn tout seul, parce que l'on sait à quoi s'en tenir». (Ce Mendelssohn qu'il décrivait comme un «notaire élégant et facile».)

Mais celui sur lequel il s'acharne à maintes reprises, c'est Wagner. Petit florilège:

*Les gens qui prennent des airs entendus pour parler de la Tétralogie ne résisteraient peut-être pas à une audition intégrale de ce Bottin musical.*

\* \* \*

*Wagner n'a jamais servi la musique. Il n'a même pas servi l'Allemagne, puisqu'elle se débat présentement dans une atmosphère tétralogique où les uns marchent aveuglés par les derniers reflets de ce coucher de soleil, les autres tirent éperdument sur la formule néo-beethovenienne qu'a laissée Brahms! Et quand Wagner, dans un mouvement de fol orgueil, s'écriait: «Et maintenant vous avez un art!», il aurait pu tout aussi bien dire: «Et maintenant je vous laisse le Néant, à vous d'en sortir!»*

\* \* \*

*On se figure mal l'état dans lequel peut mettre le cerveau le plus robuste l'audition des quatre soirées de la Tétralogie... Il s'y danse un quadrille de «leitmotiv» où celui du «cor de Siegfried» fait de curieux vis-à-vis avec «la lance de Wotan», tandis que le thème de «la Malédiction» exécute d'obsédants cavaliers seuls.*

*C'est même plus que de l'obsession... c'est une mainmise totale. Vous ne vous appartenez plus, vous n'êtes plus qu'un «leitmotiv» agissant, marchant dans une atmosphère tétralogique.*

*Nulle habitude quotidienne de civilité ne nous empêchera désormais d'interpeller vos semblables autrement que par des clameurs de Walkyrie!... «Hoyotoho!... Hejaha!... Hoyohei!...» Comme c'est gai Hoyohei!... Que dira le marchand de journaux! Hoiaho!...*

*[...] Que ces gens à casques et à peaux de bêtes deviennent insupportables à la quatrième soirée... Songez qu'ils n'apparaissent jamais sans être accompagnés de leur damné «leitmotiv»; il y en a même qui le chantent! Ce qui ressemble à la douce folie de quelqu'un qui, vous remettant sa carte de visite, en déclamerait lyriquement le contenu! Puis c'est un double emploi du plus fâcheux effet; et qu'en devient le rôle psychologique dévolu à l'orchestre qui nous impose pendant ces quatre soirées d'innombrables commentaires sur cette histoire d'anneau perdu, puis retrouvé, et qui passe de mains en mains comme dans le «jeu du furet»? [...] Vous m'objecterez à cela la nécessité de remplir quatre soirées... Travail de géants, assurent les wagnériens endurcis! Effort surhumain, d'orgueilleuse vanité qui veut à la fois la qualité et la quantité. Effort malheureusement gâté par ce besoin allemand de taper obstinément sur le même clou intellectuel, crainte de n'être pas compris qui s'alourdit nécessairement de répétitions oiseuses.*

On peut s'étonner d'un tel langage de la part d'un musicien qui a écrit la musique la plus fine, subtile et raffinée qui soit. La germanophobie ambiante qui régnait en France après la défaite de 1870 et la cession de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne n'est pas une explication suffisante, car à ses débuts Debussy ne manifestait pas un tel rejet de ce qui est allemand; entre 1887 et 1893, il a même entrepris à plusieurs reprises, et comme

plusieurs de ses compatriotes compositeurs, le «pèlerinage» de Bayreuth; il y a subi le charme ensorcelant de la musique de Wagner. C'est justement cette expérience qui lui a fait prendre conscience, au plus profond de lui-même, qu'il fallait dorénavant, dans le domaine de l'opéra en particulier, «chercher après Wagner et non pas d'après Wagner!». Par ailleurs, dans ses écrits revient à plusieurs reprises l'idée qu'il faut retrouver un certain esprit français qui, selon lui, a disparu depuis la mort de Rameau en 1764: «Les Français oublient trop volontiers les qualités de clarté et d'élégance qui leur sont propres pour se laisser influencer par les longueurs et les lourdeurs germaniques», précise-t-il dans un entretien à la revue *Comœdia* en novembre 1909.

Pour conclure, il est juste de préciser que cette germanophobie (on devrait parler plutôt de «wagnérophobie») ne s'étendait pas à tous les compositeurs allemands, tant s'en faut; pour preuve, voici ce qu'il écrit à propos de «l'œuvre de J.-S. Bach, Dieu bienveillant auquel les musiciens devraient adresser une prière avant de se mettre au travail, pour se préserver de la médiocrité, cette œuvre inimmuable où l'on retrouve à chaque pas ce que nous croyons être d'hier, depuis la capricieuse arabesque, jusqu'à cette effusion religieuse, pour laquelle nous n'avons rien trouvé de mieux jusqu'ici, on y cherchera vainement une faute de goût.»

Frédéric Monnier

Référence: Claude Debussy, *M. Croche et autres récits*. Gallimard, 1971. Il s'agit de l'édition complète de son œuvre critique.

<sup>1</sup> Ce qu'il a du reste admirablement réussi avec son opéra *Pelléas et Mélisande*, créé à Paris en 1902, soit avant les propos cités plus haut.

### La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

# Le Conseil d'Etat et les conflits collectifs du travail

Il vaut la peine de revenir sur l'affaire du quotidien *Le Matin* des jours ouvrables, qui semble s'être dissipée dans les vapeurs de la canicule (du moins au jour où nous écrivons ces lignes; mais qui sait?). Car l'intervention du Conseil d'Etat vaudois, rejoint par son homologue genevois<sup>1</sup>, pose des questions touchant au bon fonctionnement de l'Etat.

Les gouvernements ont dit leur émotion et proposé leur médiation pour que l'éditeur Tamedia perpétue la parution du journal en sa version de papier, d'une façon ou d'une autre. Cela revient, même si ce n'a pas été dit formellement, à désapprouver la décision de l'entreprise. On s'interroge sur la légitimité de cette démarche dans un régime d'économie privée, où les pouvoirs publics n'ont en principe pas à s'immiscer dans la conduite des entreprises; surtout si, comme pour Tamedia, elles ne sont ni subventionnées, ni concessionnaires. Les gouvernants n'en ont d'ailleurs pas l'appétit, n'étant en général pas confrontés au marché et à la concurrence.

Il n'est certes pas absolument interdit à l'autorité cantonale de se soucier de fermetures d'entreprises, d'autant moins qu'elle doit être informée des licenciements collectifs et en surveiller le déroulement. Mais elle ne doit pas se départir de la plus grande prudence. Entre, d'une

part, les démarches ordinaires de l'Office du travail, voire un contact exploratoire à haut niveau destiné, en toute discrétion, à bien comprendre la situation et, d'autre part, une intervention gouvernementale annoncée à grands renforts de trompettes médiatiques, il y a plus qu'une nuance.

Nous n'avons souvenir que d'un seul cas, dans l'histoire récente, où l'intervention d'un magistrat, en l'occurrence M. Philippe Leuba, a eu un effet bénéfique durable. La menace de fermeture de Zyma-Novartis à Nyon créait une situation tout à fait particulière. Non seulement l'ampleur du «sinistre» était de nature à affecter toute la région et touchait donc à un intérêt public; mais encore le site était rentable et les motifs de la décision restaient peu clairs, paraissant relever, dans un premier temps, d'un management à l'américaine, lointain, anonyme et peu imaginaire; de plus, la négociation a embrassé d'importants éléments fiscaux et immobiliers que seul le pouvoir politique pouvait maîtriser.

Rien de comparable dans le cas du *Matin*. L'éditeur a indiqué que le journal perdait des millions et personne n'a prétendu le contraire. Il n'y a pas d'intérêt public au sauvetage d'une feuille au contenu devenu bien pauvre. Certains s'offusquent qu'un titre soit supprimé

alors que la société éditrice fait, dans l'ensemble de ses activités, de jolis bénéfices; mais si l'on condamne les entreprises à conserver indéfiniment leurs départements obsolètes, c'est le meilleur moyen de les conduire tout entières à la faillite! Pourquoi dès lors le Conseil d'Etat – présidente en tête, s'il vous plaît! – s'est-il engagé dans cette mauvaise cause? Parce que le personnel congédié, c'étaient notamment des journalistes, et que les journalistes, ça fait du bruit? Qu'il vaut donc mieux se mettre de leur côté pour soigner son image? L'épisode a fini comme il devait; après quelques jours de pourparlers, Tamedia a quitté la table de discussion, déclarant qu'aucune solution nouvelle et viable n'avait été évoquée; on veut d'ailleurs bien croire que l'éditeur avait soigneusement étudié son affaire et les diverses options envisageables avant de prendre sa décision. Il ne restait au Conseil d'Etat, assez piteusement, qu'à déclarer son «incompréhension» et sa «consternation».

Il n'y a pas que la question de l'opportunité politique et économique d'une intervention publique, et le risque d'un échec peu glorieux pour les magistrats. Car un licenciement collectif peut se doubler d'un conflit collectif du travail – c'était le cas dans l'affaire du *Matin* avec des journalistes en grève. Or, dans

cette situation, la loi prévoit que l'Office cantonal de conciliation soit saisi, sauf si une convention collective de travail charge un organe professionnel de cette mission. En s'emparant du litige, le Conseil d'Etat – d'une façon qu'on pourrait qualifier d'illégal – court-circuite l'Office, au risque de le déconsidérer; or l'Office, pour bien remplir sa mission, doit bénéficier d'une autorité reconnue et plénière, sans être relégué au rang de médiateur de seconde zone.

A cela s'ajoute qu'un conflit collectif du travail, s'il se double d'une grève (illégal), peut déboucher sur des violences et d'autres troubles de l'ordre public. Peut-être les forces de police devront-elles intervenir. Le Conseil d'Etat peut-il à la fois se poser en médiateur et faire donner la gendarmerie?

L'échec du Gouvernement dans le cas du *Matin* devrait susciter une réflexion renouvelée et rigoureuse sur le rôle de chacun en cas de licenciement collectif, de fermeture d'entreprise et de conflit collectif du travail.

Jean-François Cavin

<sup>1</sup> Nous ne traitons pas ici de l'intervention genevoise, qui pose encore d'autres problèmes que ceux exposés dans cet article, notamment quant à la territorialité et au risque de divergences entre gouvernements.

## Fausse nouvelles, bonnes nouvelles?

Dès leur apparition en régime démocratique, les médias traditionnels – presse écrite, puis radio et télévision – ont joué un rôle essentiel dans la formation et dans la manipulation de l'opinion publique, forme diffuse et abâtardie de l'antique doxa.

Au XX<sup>e</sup> siècle, la problématique classique de l'objectivité du journaliste et de l'honnêteté intellectuelle du pourvoyeur d'informations a connu un renouveau particulier avec le phénomène de «l'info-tox»; désinformations volontaires organisées tant dans le monde libre que dans les blocs totalitaires par les propagandistes politiques actifs pendant les deux guerres mondiales et la guerre froide.

L'arrivée des *fake news* marque un nouveau développement dans cette controverse. Thématique popularisée en 2016 par le *Brexit* et les élections présidentielles américaines, puis françaises en 2017, ces fausses nouvelles sont intrinsèquement liées à l'apparition des réseaux sociaux.

On peut définir les *fake news* comme des informations intentionnellement fausses, provenant des réseaux sociaux ou des blogs, des médias traditionnels ou même des administrations étatiques, diffusées dans le but d'obtenir un avantage politique, financier ou militaire – ce dernier point étant particulièrement marqué dans le traitement différencié, par la Russie d'une part et par les Etats-Unis et l'Union européenne d'autre part, des informations relatives aux récents conflits armés en Ukraine et en Syrie.

Selon leur propos, l'on peut rapprocher certaines *fake news* de tentatives classiques de diffamation et de calomnie, de type «rumeur de village», bien que la manière dont elles se répandent, c'est-à-

dire par des milliers de «partages» en relais sur les réseaux sociaux, rende encore plus difficile l'identification de l'auteur du mensonge, et donc l'établissement d'une responsabilité.

Vu par une certaine presse comme un symptôme de sa perte d'influence sociale, le rôle central des réseaux sociaux dans le phénomène des *fake news* a poussé certains médias à établir des instances de *fact-checking*, c'est-à-dire de vérifications des faits – contrôles souvent très orientés politiquement, indiquant par là même une légitimité relative et une impartialité douteuse.

Vu l'ampleur du phénomène, dont le vocable en montre bien l'origine anglo-saxonne, le gouvernement français a annoncé en janvier 2018 vouloir légiférer sur le sujet, dans l'idée d'étatiser en quelque sorte le *fact-checking*. Il existe pourtant déjà un texte applicable: la loi française de 1881 sur la liberté de la presse, qui, à son article 27, punit d'une amende salée quiconque diffusera des «nouvelles fausses, [des] pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faites de mauvaise foi, elles auront troublé la paix publique».

Le texte adopté par l'Assemblée nationale<sup>1</sup>, toujours en discussion devant elle suite à son rejet par le Sénat fin juillet, prévoit trois points majeurs.

Premièrement, lors des périodes précédant de trois mois certaines échéances électorales, une procédure judiciaire spéciale pourra être ouverte afin de faire cesser la diffusion des fausses informations dans les 48 heures, soit en retirant les sites incriminés des moteurs de recherche afin qu'ils n'apparaissent plus en première page, soit en faisant direc-

tement retirer les contenus litigieux des sites.

Deuxièmement, le texte imposera un devoir de coopération aux fournisseurs d'accès à l'Internet via les réseaux sociaux – tels Google, Apple, Facebook ou Amazon (les puissants GAFAs) – afin qu'ils permettent à leurs utilisateurs de signaler les *fake news*; en plus de ces lourdes modifications de leurs services, ils devront eux-mêmes avertir les autorités en cas de signalement.

Enfin, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) se verra doter de nouvelles compétences, avec la possibilité, notamment, d'empêcher des chaînes de télévision sous influence d'un Etat étranger d'être diffusées en France.

Outre le fatras bureaucratique généré, l'éventuelle utilisation d'une telle loi par le gouvernement pour contrer ses opposants représente un risque évident: comme cela se fait déjà largement, il lui sera facile d'assimiler des idées dissidentes à un complotisme délirant.

De plus, sans parler du temps de délibération très court laissé au juge, les critères qui lui permettront de décider de

la *fausseté* d'une information, au-delà de la banale évidence, seront forcément contestables et contestés, renvoyant là encore à la définition de l'objectivité dans les domaines de la liberté d'opinions et de la presse telle que voulue par le législateur.

Que ce dernier se permette d'inscrire dans la roche friable du droit ce qui est vrai et ce qui est faux est, dans ce contexte, inacceptable et vain: la calomnie et le mensonge existeront toujours, et à l'ère de la prétendue «post-vérité»<sup>2</sup>, les appels à une maîtrise étatique toujours plus poussée de l'information sonnent plutôt comme une fuite en avant, menant en fin de compte à la censure pure et simple des opinions déviant un tant soit peu du dogme du politiquement correct.

Lionel Hort

<sup>1</sup> Le processus législatif et les deux lois adoptées peuvent être consultés à cette adresse: [http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/fausses\\_informations\\_lutte](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/fausses_informations_lutte)

<sup>2</sup> Lire Jacques Perrin dans *La Nation* n° 2064 du 17 février 2017.

## Miroir, oh mon miroir...

Le président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, a fait récemment un discours à Madrid où il a stigmatisé la montée des nationalismes.

Il a alors défini le nationalisme comme «un refus de voir les autres avec les mêmes yeux qu'on se voit soi-même».

Pour se voir soi-même, on a besoin d'un miroir et encore on se voit alors

en deux dimensions, et si on veut se voir de dos ou de profil, il faut même deux miroirs, c'est dire que voir les autres avec les mêmes yeux qu'on se voit soi-même est assez compliqué.

Cela dit, si les commissaires européens se regardaient un peu plus dans un miroir, peut-être qu'ils comprendraient mieux la raison de la montée des nationalismes.

HL

# Constitution fédérale ou manifeste politique ?

Par quoi commencer ?

Le 23 septembre prochain, nous voterons sur trois objets. Deux concernent les denrées alimentaires et l'agriculture. C'est la suite juridique et politique du dépôt d'une initiative «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous», déposée par le syndicat agricole «dissident» Uniterre, et d'une initiative «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)», déposée par Les Verts.

Ces deux textes constitutionnels, qui suivraient l'article 104, entré en vigueur avec la Constitution de 1999, et l'article 104a «Pour la sécurité alimentaire» accepté très largement par le peuple et les cantons le 24 septembre 2017, porteraient les nos 104b et 104c.

L'agriculture est un sujet à la mode. Si ces deux initiatives étaient acceptées, notre charte fondamentale lui consacrerait plusieurs pages superposant les concepts juridiques indéterminés et les notions à interprétations multiples. Même une chatte aguerrie n'y retrouverait pas ses petits. Comment alors nos parlementaires fédéraux en tireraient-ils des lois claires allant dans le bon sens ?

Que nous propose-t-on ? Il faudrait plusieurs numéros de ce journal pour tout expliquer.

## La souveraineté alimentaire

Ce terme n'est pas vraiment défini mais la notion devrait être mise en œuvre par la Confédération qui favoriserait une agriculture paysanne indigène rémunératrice (il n'y a pas de virgules dans le texte de l'initiative) et diversifiée, fournissant des denrées alimentaires saines et répondant aux attentes sociales et écologiques de la population. Les aliments et les fourrages pour les animaux devraient provenir de façon prépondérante de la production indigène. Il faudrait aussi augmenter le nombre d'agriculteurs, préserver les surfaces d'assolement, empêcher la monopolisation du commerce des semences, enfin, interdire les OGM.

Pour accomplir sa mission, la Confédération devrait soutenir les organisations paysannes qui assurent l'adéquation entre l'offre et la demande, garantir la transparence du marché tout en favorisant des prix équitables et en soutenant la vente directe.

La Confédération devrait aussi uniformiser les salaires des ouvriers agricoles.

Pour arriver à ces résultats, la Confédération pourrait prélever des droits de douane et limiter les importations, avec la possibilité de surtaxer ou même d'interdire totalement l'importation de produits ne répondant pas aux normes helvétiques. Elle aurait même le droit de s'écarter des normes internationales s'agissant de la qualité des produits à importer.

La Confédération ne serait plus autorisée à subsidier les exportations de produits agricoles.

C'est un vrai programme politique. D'ailleurs, bon nombre des objectifs listés plus haut figurent déjà aux articles 104 et 104a de la Constitution. Il n'y a rien d'étonnant à cela car les deux initiatives dont il est question ici ont été lancées presque en même temps que celle de l'Union Suisse des Paysans qui a été acceptée en votation populaire l'année dernière.

Un tel catalogue n'a pas sa place dans la Constitution. Comment d'ailleurs garantir une législation d'application conforme aux vœux des initiants ? Qu'est-ce qu'une agriculture «paysanne», «diversifiée», «rémunératrice», que sont les «attentes sociales et écologiques de la population» ? Comment augmenter le nombre de paysans sans leur interdire le recours aux machines qui allègent et simplifient leur labeur ? Doit-on réintroduire le labour dans le Jorat avec des bœufs ? Pourquoi ôter aux cantons leur compétence en matière de contrat-cadre pour le travail agricole ?

Peut-on vraiment ne pas respecter, voire dénoncer des accords internationaux de commerce en augmentant les droits de douane qui ont pour effet de renchérir le coût des aliments ?

Est-ce que cette disposition nouvelle permettrait vraiment de bannir les effets du «Cassis de Dijon» ? Rien n'est moins sûr, ainsi que le Parlement l'a montré il n'y a pas si longtemps en refusant d'en exclure les produits agricoles.

## Les aliments équitables

Qu'est-ce qu'un aliment équitable ? Selon le vœu des initiants, la Confédération serait appelée à renforcer l'offre de denrées alimentaires sûres, de bonne qualité et produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables. La Confédération devrait s'assurer que les produits importés, qu'il s'agisse de denrées alimentaires ou de fourrage, respectent les mêmes exigences en privilégiant les produits importés issus du commerce équitable et d'exploitations paysannes cultivant le sol.

La Confédération devrait veiller à la réduction des incidences négatives du transport et de l'entreposage des denrées alimentaires sur l'environnement et le climat.

Pour arriver à ses fins, la Confédération pourrait légiférer sur la mise en marché de denrées alimentaires selon leur mode de production et de transformation, réglementer l'attribution de contingents tarifaires et moduler les droits à l'importation. Elle pourrait conclure des conventions d'objectifs contraignantes avec le secteur des denrées alimentaires, notamment avec les importateurs et le commerce de détail. Elle encouragerait la transformation et la commercialisation de denrées alimentaires issues de la production régionale et saisonnière et prendrait enfin des mesures pour endiguer le gaspillage des denrées alimentaires.

En Suisse, les lois qui régissent la qualité des denrées alimentaires sont multiples et sont en principe respectées. Les règles strictes sur la protection de l'environnement et la protection des animaux sont appliquées de façon rigoureuse. Comment pourrait-on, au sens de l'initiative, contrôler ce qui se fait à l'étranger ? Si les initiants ont certainement une idée très claire de ce qu'est le «commerce équitable», cette notion n'est pas interprétée de la même manière selon la place du député fédéral dans les deux hémicycles bernois. Ce qui serait en revanche nouveau, c'est la compétence déléguée à la Confédération de conclure des conventions d'objectifs contraignantes. Là aussi, les

initiants ont vraisemblablement une idée claire de ce qu'ils souhaitent. Mais aucune indication n'est donnée dans la Constitution. On ignore ce que le législateur pourrait en tirer.

A l'heure actuelle, chacun est conscient de la nécessité d'éviter le gaspillage. De nombreuses initiatives sont prises dans ce sens par les collectivités publiques, les restaurateurs et la population dans son ensemble. Va-t-on imposer aux restaurateurs d'obliger leurs clients à finir leur assiette avant de partir ?

## Deux textes inutiles

La première initiative transformerait M. Schneider-Ammann en «paysan fédéral» gouvernant tout avec de multiples lois et ordonnances, comme s'il n'y en avait pas encore suffisamment. D'ailleurs, il n'est pas sûr que l'actuel ministre en charge de l'économie et de l'agriculture aille vraiment dans le sens des initiants !

Quant aux aliments sûrs et équitables, on a la nette impression que l'initiative est aujourd'hui dépassée par une évidente prise de conscience de la population qui se tourne de plus en plus vers des aliments indigènes, de culture biologique et en vente directe. Pourquoi créer une bureaucratie supplémentaire pour contraindre alors qu'une majorité de la population va dans le sens souhaité ?

Ces deux initiatives méritent un refus clair et net.

Jean-Michel Henny

## Chaude ambiance

On a eu chaud cet été. Les gens qui se plaignent habituellement du froid en ont profité pour se plaindre de la chaleur. Les seuls à se réjouir ont été les médias, qui y ont vu une occasion (et pas une «opportunité», s'il vous plaît !) de «relancer le débat» sur le

expliquer quelque chose, sans qu'on n'ait l'impression qu'on cherche juste à nous vendre de la mauvaise conscience, des taxations massives et des interdictions en tout genre. («Que voulez-vous, mon bon monsieur, c'est pour la survie de la planète!»)

## LE COIN DU RONCHON

réchauffement climatique qui menace la survie de la planète. Des scientifiques et des chercheurs nous l'ont affirmé d'un air grave: *cette fois, c'est (vraiment) le dernier moment, nous atteignons (vraiment) le «point de non-retour» et, cette fois, c'est vraiment pour de vrai. Sous-entendu: avant, on n'était pas tout-à-fait sûr, on exagérait parfois un peu, mais cette fois, promis, on est sûr que c'est vrai!* Après la fausse fin du monde de Paco Rabanne en 1999, après la fausse fin du monde des Mayas en 2012 et après les multiples fausses fins du monde provoquées par le collisionneur de particules du CERN, la vraie fin du monde est donc pour tout de suite.

Ce qui est sûr, c'est que le climat chauffe surtout sur les réseaux sociaux et les forums internet, où des clans de *gremlins* surexcités et animés de certitudes absolues s'investissent à qui mieux mieux, chacun pointant du doigt *LE* coupable du dérèglement climatique: le voisin qui roule en 4x4, le voisin qui gaspille de l'énergie, le voisin qui ne consomme pas local, le voisin qui ne croit pas aux changements climatiques, et aussi le gouvernement, Trump, Poutine, les Chinois, les pauvres, les riches, les industriels, les agriculteurs, les vaches... mais surtout le voisin, dont le comportement irresponsable, c'est certain, est directement responsable de la transformation de la Terre en rôtissoire.

C'est humain: plus les gens ont peur et moins ils sont aimables avec leurs prochains. Alors si les scientifiques, à tort ou à raison, continuent à jeter de l'huile sur le feu et à faire monter la température en alarmant la population mondiale, on peut être sûr que celle-ci aura achevé de s'entre-tuer bien avant que la planète ne devienne invivable.

Moralité: évitez de parler de la pluie et du beau temps avec vos voisins.

Le problème est que le citoyen lambda n'a fichtrement aucun moyen de savoir si c'est vrai. Peut-être que ça ne l'est pas, ou peut-être que ça l'est. Dommage qu'on ne trouve pas quelqu'un de crédible qui puisse nous

## Juvenilia CXXXVII

La montre que je porte est très accordée aux couleurs de cette plage languedocienne, avec son large cadran azur et ses aiguilles blanches. Elle a été repérée par un adolescent qui bondit du sable chaud pour me rejoindre dans la mer. Tout sourire dehors, au milieu de la gerbe d'eau que son vif galop a fait jaillir, il m'apostrophe:

– Vous avez l'heure ?

Je tends mon poignet vers un visage qui se ferme :

– Attendez, ça fait combien, ça ?

Je jette un regard incrédule à sa mine embarrassée :

– Cinq heures et demie.

Encore quelques secondes de flottement.

– Dix-sept heures trente, ajouté-je, comme si je devais traduire d'une langue étrangère, ou préciser un point épineux.

– Merci !

J.-B. R.